
D.I.C.R.I.M

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS



Mis à jour le 20 décembre 2018

Depuis plusieurs années, la commune d'Ars en Ré s'est impliquée dans la prévention et la gestion des risques naturels que pourraient encourir le territoire communal et ses habitants.

En éditant et diffusant ce document, la commune remplit son devoir d'information envers les Arsais.

Il recense l'éventail des actions engagées, les aménagements réalisés et poursuivis, les dispositifs que la municipalité peut déclencher à la moindre alerte. Il informe également les citoyens sur les consignes individuelles de sécurité à respecter.

Il est consultable en mairie et sur le site internet de la commune www.arsenre.com

Jean-Louis OLIVIER
Maire d'Ars en Ré

SOMMAIRE

Informations utiles :

- Pack sécurité (page 4)
- Numéros d'urgence (page 5)

Identification des risques majeurs :

La commune d'Ars-en-Ré est principalement exposée aux risques naturels que sont :

- Les tempêtes (pages 7 à 9)
- Les orages (pages 10 à 13)
- La canicule (pages 14 à 15)
- Le grand froid (pages 16 à 17)
- Les inondations par érosion et submersion marine (pages 18 à 21)
- Les incendies de forêts (pages 22 à 24)
- Les transports de matières dangereuses dont la marée noire (pages 25 à 26)
- Les séismes (pages 27 à 29)
- Les mouvements de terrain liés au retrait-gonflement des sols argileux (pages 30 à 31)

Les niveaux d'alerte météo

Vert : - Pas de vigilance particulière

Jaune : - **Etre attentif** : si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou à proximité d'un rivage ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex : orage d'été, fortes vagues) sont en effet prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

Orange : - **Etre très vigilant** : des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

Rouge : - **Une vigilance absolue s'impose** : des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.



LE PACK SÉCURITÉ

Lampe de poche, bougies, allumettes

Radio à piles ou radio sans pile autonome :

- France Bleu (98.2 ou 106.1)
- Alouette (90.2)
- France Inter (93.3)
- France info (105.5)

Piles de rechange

Téléphone filaire (téléphone indépendant de l'électricité : sans répondeur)

Papiers importants

Trousse de secours et traitements en cours

Eau et denrées alimentaires

Couvertures

Vêtements chauds

Inscription au système d'information et d'alerte de la mairie

Les équipements conseillés :

Calendrier des marées

Baromètre

LES NUMÉROS D'URGENCE

POMPIERS 18 OU 112 depuis un portable

SAMU 15 OU 112 depuis un portable

Gendarmerie 17

Mairie 05 46 29 40 21

Réseaux :

Urgence ÉLECTRICITÉ 09 72 67 50 17

Urgence EAU 09 69 39 40 00

Urgence ASSAINISSEMENT 05 81 91 35 02

Urgence GAZ 0800 47 33 33

Si vous êtes victimes d'un risque majeur pensez à vous signaler en mairie et auprès de votre assurance

COORDONNÉES DE LA MAIRIE :

24 PLACE CARNOT

17590 ARS EN RÉ

Courriel : mairie@arsenre.fr

Site internet : www.arsenre.com

En cas de risque majeur :

Ne téléphoner qu'en cas d'extrême urgence pour libérer les lignes pour les services de secours.



▶ Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

LES TEMPÊTES

DESCRIPTION DU RISQUE

- Une tempête est une perturbation associée à un centre de basses pressions atmosphériques et provoquant des vents violents tournant autour de ce centre dépressionnaire : le baromètre chute rapidement.
- Les tempêtes peuvent être accompagnées, précédées et suivies de fortes précipitations et parfois d'orages.

Elle a pour conséquence :

- Des pluies abondantes pouvant provoquer des dégâts importants (inondations, glissements de terrain).
- Risques de submersion à marées hautes et fort coefficient (cf le calendrier des marées)
- Des chutes d'éléments de construction (tuiles, cheminées) et d'installations de chantiers provisoires (grues, échafaudages,...).
- Des chutes d'arbres et de branches qui peuvent rendre les chaussées impraticables et mettre en péril des immeubles ou d'autres infrastructures.
- La détérioration des réseaux de distribution d'énergie et de communication.

**L'ensemble du département est exposé
au risque tempête.**

CONSIGNES DE SÉCURITÉ ET BONS RÉFLEXES

A l'annonce d'une tempête

- Rentrer à l'intérieur les objets et le matériel susceptibles d'être emportés.
- Fermer les portes, fenêtres et volets.
- Dans la mesure du possible, rentrer chez vous.
- Eviter les déplacements, ne pas se promener en forêt et sur le littoral.
- S'informer du niveau d'alerte, des messages météo sur les médias (TV, radios, www.meteo.fr,...) et des consignes de sauvegarde des autorités.

Pour les campeurs :

- Gagner un abri en dur.

Pour les entreprises :

- Arrêter les chantiers et les sécuriser.

Après la tempête

- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment),
- Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre en restant prudent.
- Ne pas toucher les câbles électriques tombés au sol.

LES BONS RÉFLEXES

En cas de tempêtes



▶ Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche



▶ Ecoutez la radio
▶ Respectez les consignes des autorités



▶ Fermez les volets, portes et fenêtres



▶ Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

ORAGE

DESCRIPTION DU RISQUE

- L'orage se définit comme l'observation auditive de tonnerre.
- Un seul grondement de tonnerre suffit ainsi à définir un jour d'orage. Plus généralement, on parle d'orage lorsque l'on peut observer une activité électrique dans un nuage (éclairs, chute de foudre). (Source site KERAUNOS www.keraunos.org)
- Un phénomène orageux peut être accompagné de pluie, grêle, rafales de vent et autres tourbillons.

Certains signes permettent d'alerter sur la localisation d'un orage :

- On peut déterminer la distance de la foudre en comptant le nombre de secondes entre l'éclair et le coup de tonnerre et en divisant le résultat par 3.
Ex : si 6 secondes séparent l'éclair du tonnerre, alors la foudre est à 2 km.
- Risque d'un coup de foudre imminent :
 - Simultanéité de l'éclair et du tonnerre
 - Cheveux qui se dressent
 - Frissonnement du dos à la nuque
 - Objet métallique qui devient anormalement chaud et luminescent

Il est recommandé d'appliquer les consignes de sécurité même si on pense que l'orage n'est pas violent, elles peuvent vous sauver la vie.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ ET BONS RÉFLEXES

A l'approche d'un orage :

D'une façon générale :

Eviter toutes activités extérieures qui exposent au foudroiement direct telles que : **pêche, baignade, bateau, course à pied, cyclisme, golf ainsi que travaux électriques, réparation de toiture.**

Pendant un orage :

Chez soi et généralités :

Débrancher tous les appareils électriques et le câble de l'antenne de télévision,
Fermer les portes et fenêtres,
Eviter de téléphoner avec le téléphone fixe (la foudre voyage par les fils),
Eviter de prendre un bain ou une douche et de toucher des pièces métalliques (robinets d'eau, conduites,..).

En pleine nature :

Ne jamais s'abriter sous un arbre,
S'éloigner des clôtures, pylônes et lignes électriques, et de tout objet susceptible de conduire l'électricité,
Ne pas être le point le plus haut dans le paysage environnant, préférer une position accroupie ou allongée,
Surtout ne pas courir même pour aller se protéger dans un bâtiment, trainer les pieds, les jambes le plus serrés possible,
Ne pas s'abriter sous un parapluie.

Cas particuliers :

En forêt :

S'écarter le plus possible des troncs et éviter la proximité des branches basses.

En mer ou sur la plage :

Ne pas se baigner (l'eau est conductrice),
Regagner au plus vite la terre et si possible un lieu abrité (bâtiment ou véhicule).

En voiture :

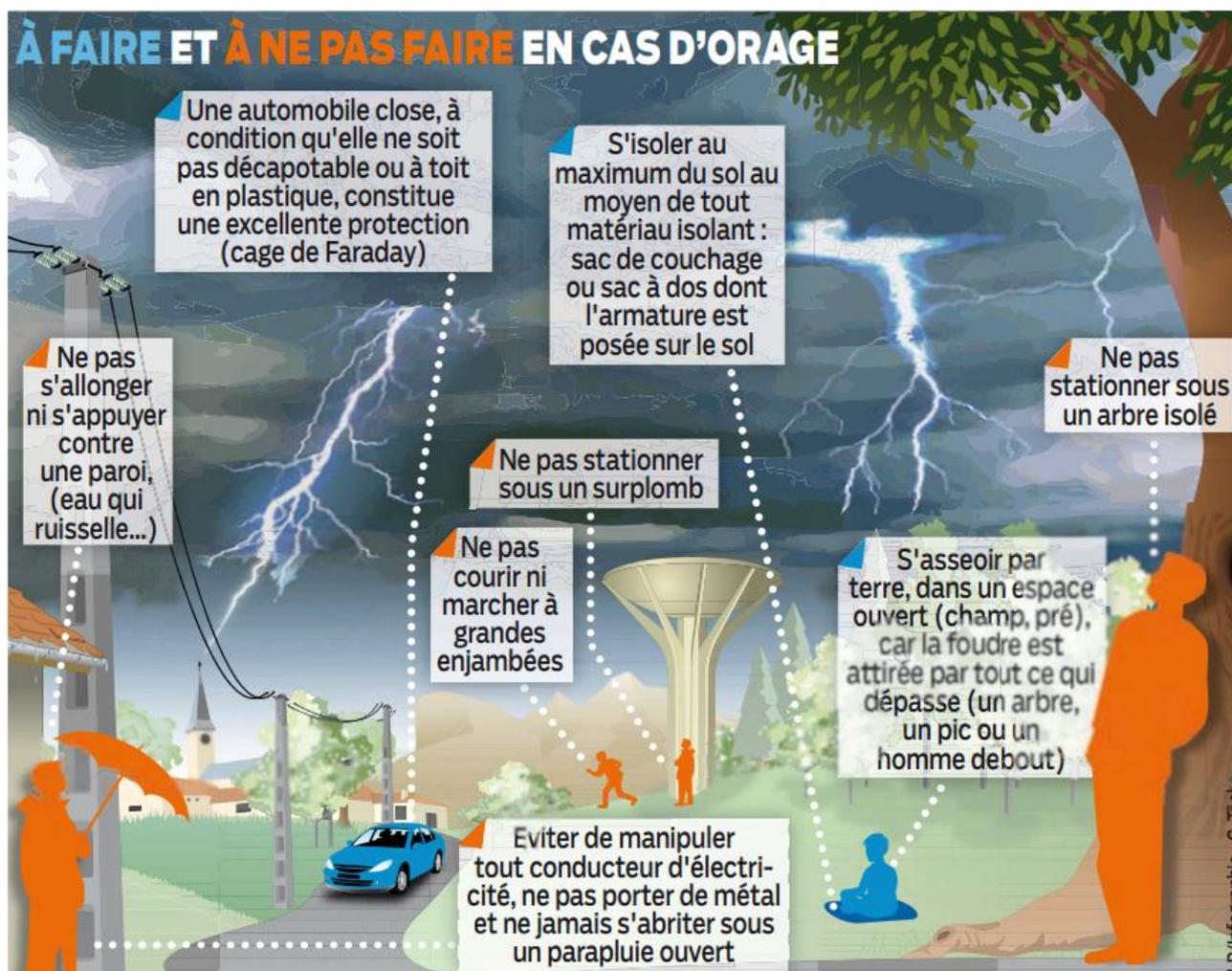
Si possible s'arrêter,
Faire attention aux fortes précipitations,
Eviter les zones boisées.

LES BONS RÉFLEXES

En cas d'orage

Se mettre à l'abri :

- Dans un bâtiment (meilleure sécurité).
- Dans une voiture (sauf si la carrosserie n'est pas en métal ou si le toit est décapotable ou en plastique).



Protection contre la foudre en image (illustration diffusée par le site d'infos spécialisées Hebdométéo sur Facebook) – Source site www.ouest-orages.org

CANICULE

DESCRIPTION DU RISQUE

Le risque canicule survient lorsque les températures journalières (diurnes et nocturnes) atteignent, durant plusieurs jours, des valeurs nettement supérieures aux normales saisonnières du département.

Il s'accompagne souvent d'autres phénomènes dangereux : sécheresse et appauvrissement de la ressource en eau, augmentation du risque d'incendie, pollution atmosphérique, etc.

Ces périodes de canicule ont des conséquences graves pour les personnes fragilisées (coup de chaleur, déshydratation, troubles respiratoires,...) pour les biens et la vie quotidienne (fissuration des façades des habitations, pollution des zones urbanisées...).

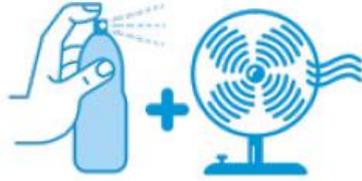
Il y a un danger pour la santé lorsqu'il fait très chaud, la température ne descend pas ou très peu la nuit et que cela dure 3 jours ou plus.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ ET BONS RÉFLEXES

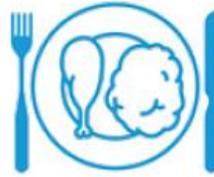
- S'hydrater en buvant de l'eau régulièrement (ne pas consommer d'alcool).
- Rester à son domicile dans les pièces les plus fraîches ? Fermer les volets le jour.
- Éviter les efforts physiques et les sorties aux heures les plus chaudes.
- Donner et prendre des nouvelles de son entourage.
- Écouter la radio et respectez les consignes des autorités.

LES BONS RÉFLEXES

En cas de canicule



Je mouille
mon corps et
je me ventile



Je mange
en quantité
suffisante



J'évite les efforts
physiques



Je ne bois pas
d'alcool



Je maintiens
ma maison au frais :
je ferme les volets
le jour



Je donne et
je prends
des nouvelles
de mes proches

ATTENTION

Je suis particulièrement concerné si je suis enceinte,
j'ai un bébé ou je suis une personne âgée.
Si je prends des médicaments : je demande
conseil à mon médecin ou à mon pharmacien.

GRAND FROID

DESCRIPTION DU RISQUE

Le risque de Grand Froid est lié à la survenue de température atteignant des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières du département et s'étalant sur plusieurs jours.

Il s'accompagne souvent d'autres phénomènes météorologiques dangereux : formation de verglas et de glace, chutes de neige, pollution atmosphérique, etc.

Ces périodes de Grand froid ont des conséquences graves pour les personnes fragilisées (hypothermie, aggravation des pathologies et des maladies infectieuses, intoxication par le monoxyde de carbone, ...), les biens et la vie quotidienne (gel des réseaux électrique, des conduites d'alimentation, coupure de la circulation ferroviaire, aérienne, etc.).

CONSIGNES DE SÉCURITÉ ET BONS RÉFLEXES

- Protéger vos canalisations et compteur d'eau
- Eviter de vous déplacer
- Limiter les efforts physiques et les activités à l'extérieur
- Ecouter la radio et respecter les consignes des autorités
- Donner et prendre des nouvelles de son entourage
- Si vous remarquez une personne en difficulté dans la rue, composer le 115 (n° d'urgence).

LES BONS RÉFLEXES

En cas de grand froid

Je reste chez moi autant que possible
en m'étant organisé à l'avance



- J'ai prévu de l'eau et des produits alimentaires ne nécessitant pas de cuisson (risque de gel des canalisations ou de coupure d'électricité).
- Je chauffe sans surchauffer, j'ai vérifié le bon état de marche de mon installation de chauffage, je ne bouche pas les aérations, et j'aère mon logement une fois par jour.
- J'ai tous les médicaments nécessaires en cas de besoin, et particulièrement si je suis un traitement régulier.
- Je donne de mes nouvelles à mes proches, et je contacte ceux qui sont seuls. Et si je suis isolé ou malade, je me fais connaître auprès de ma mairie.
- J'écoute à la radio les conseils des pouvoirs publics.

Si je dois absolument sortir,
je suis prudent et je pense
aux autres



- Je couvre particulièrement les parties de mon corps qui perdent de la chaleur : tête, cou, mains et pieds.
- Je me couvre le nez et la bouche pour respirer de l'air moins froid.
- Je mets plusieurs couches de vêtements, plus un coupe-vent imperméable.
- J'évite de sortir les bébés, même bien protégés.
- J'évite de sortir le soir car il fait encore plus froid.
- Je me nourris convenablement, et je ne bois pas d'alcool car cela ne réchauffe pas.
- Je ne fais pas d'efforts physiques, comme porter des objets lourds...
- Je mets de bonnes chaussures pour éviter les chutes sur un sol glissant.

Si je dois absolument
utiliser ma voiture



- Je vérifie le bon état de fonctionnement général : huile, batterie, éclairage, plein d'essence.
- Je prépare des couvertures, une trousse de secours, un téléphone portable chargé et une boisson chaude.
- Avant chaque déplacement, je me renseigne sur la météo et sur l'état des routes.

INONDATION PAR SUBMERSION MARINE ET ÉROSION

DESCRIPTION DU RISQUE

- Le risque submersion marine correspond à la conjonction de :
marées hautes, au fort coefficient (supérieur à 80), aux pressions atmosphériques et aux conditions hydrométéorologiques (surcote).
L'aléa submersion résulte de la conjonction plus ou moins concomitante de ces différents phénomènes.
- Le risque érosion marine correspond à :
un recul du trait de côte sous l'action de la mer, notamment le déferlement des fortes vagues associées aux coups de vents et aux tempêtes.

Les informations importantes à connaître :

Les heures de marées hautes (il y a 2 marées hautes par jour à 12 heures d'intervalle)

Le coefficient de marée (à partir d'un coefficient 80, il faut être vigilant)

Le plus souvent, le temps est à la pluie lorsque la pression est basse. Lorsqu'elle diminue rapidement, le vent et le mauvais temps menacent. A l'inverse, une pression atmosphérique élevée est synonyme de temps calme mais pas forcément beau.

Ainsi, en été les hautes pressions et le beau temps vont de pair, mais en hiver, elles sont souvent accompagnées de brouillards et de nuages bas qui peuvent durer toute la journée.

Une majeure partie de la commune est concernée par le risque de submersion marine par « surcote », rupture de digue ou cordon dunaire.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ ET BONS RÉFLEXES

En cas d'alerte :

- Ne pas se promener en bord de mer.
- Mettre en place des batardeaux devant les portes.
- Fermer portes, fenêtres et volets **sauf les issues à commande électrique à utiliser en cas d'évacuation** (portail électrique, volets roulants).
- Protéger les biens susceptibles d'être submergés ou emportés.
- Disposer d'un poste radio à piles et s'informer de l'évolution de la situation et des consignes locales de sécurité.
- Rassembler le pack de sécurité.

Pendant la submersion :

- Eviter tout déplacement inutile.
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école.
- Couper le compteur électrique et le gaz.
- Se mettre en sécurité dans un abri en dur et monter dans les étages avec le pack sécurité. Ne pas descendre dans les sous-sols.
- Ne pas téléphoner. Libérer les lignes pour les secours.
- N'évacuer qu'après en avoir reçu l'ordre.

Bon à savoir :

**Si on est au moment de la pleine mer, l'eau ne doit pas monter plus.
Si on n'est pas à l'heure de marée haute, l'eau va continuer à monter.**

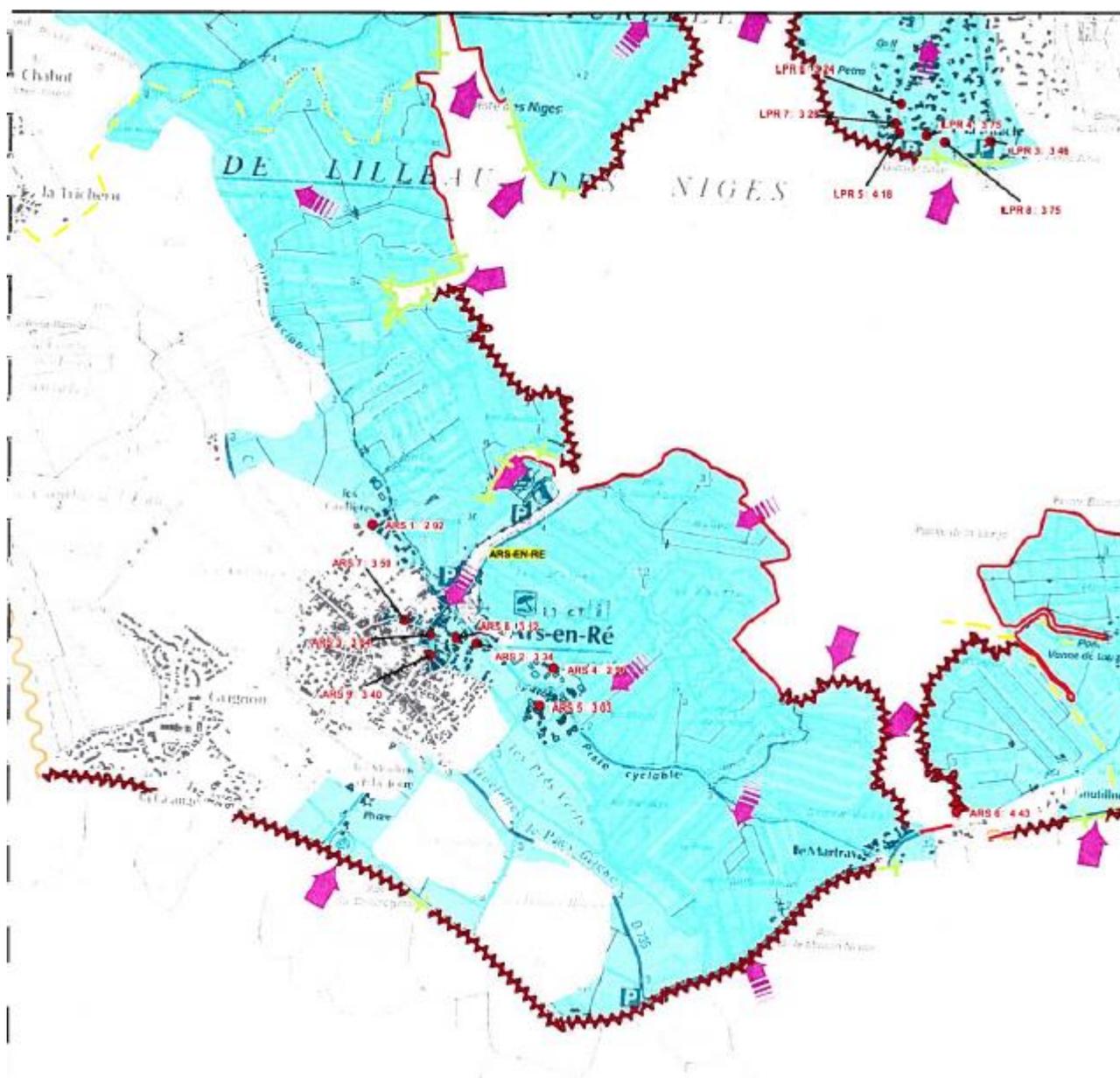
En principe l'eau redescend après l'heure de marée haute.

APRES

- Rétablir les réseaux qu'après vérification technique.
- Aérer et désinfecter les pièces.
- Chauffer dès que possible.

Eléments de mémoire et retour d'expérience de l'évènement Xynthia

Légende en bleu : zone submergée/ inondée selon l'expertise Sogreah



LES BONS RÉFLEXES

En cas de submersion marine

LES BONS REFLEXES EN CAS D'INONDATION



Fermez les portes, fenêtres, soupiraux, aérations



Fermez le gaz et l'électricité



Montez à pied dans les étages



Ecoutez la radio

Respectez les consignes des autorités



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

INCENDIE DE FORÊTS

DESCRIPTION DU RISQUE

- Le feu de forêt est un incendie qui se déclare et se propage sur une surface d'au moins 1 hectare de forêt, de maquis ou de garrigue.

- Le risque se situe :
 - Au niveau de la forêt de la Combe à l'eau, à l'ouest de la commune. Certains points sensibles existent, tels que trois campings (La Combe à l'Eau, Le Cormoran et Les Dunes), dont deux en lisière, un hôtel/restaurant (Le Parasol), une déchetterie intercommunale, une station d'épuration, un émetteur / récepteur radio, un transformateur E.D.F. et des maisons individuelles en lisière.
 - Au niveau du lieu-dit Le Martray et Le Boutillon, à l'est de la commune.

La meilleure garantie de protection est le respect des obligations de débroussaillage. Un fascicule est disponible en mairie sur les règles à mettre en œuvre.



CONSIGNES DE SÉCURITÉ ET BONS RÉFLEXES

Avant :

- Débroussailler autour des habitations et le long des voies d'accès pour garantir la plus grande sécurité de votre habitation.
- N'accoler pas à la maison des réserves de combustibles.
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, motopompe pour piscine, ...).

Pendant :

SURPRIS PAR UN DEPART DE FEU, VOUS DEVEZ

- Alerter les sapeurs-pompiers (18 ou 112).
- Dégager les voies d'accès et les cheminements d'évacuation ; arroser les abords.
- Fermer les volets, portes et fenêtres ; calfeutrer avec des linges mouillés.
- Fermer les vannes de gaz et produits inflammables.
- Rentrer rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.
- Ne pas s'approcher d'un feu de forêt ; ne pas sortir sans ordre des autorités. Dans la nature, s'éloigner dos au vent en se dirigeant sur les côtés du front de feu.
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école, ils y sont en sécurité.
- Eviter d'utiliser votre véhicule.
- Ecouter la radio.

Après :

- Aérer et désinfecter les pièces
- Faire l'inventaire des dégâts.
- Déclarer le sinistre au plus tôt à son assureur.

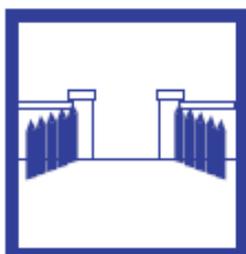
LES BONS RÉFLEXES

En cas d'incendie de forêts

LES BONS REFLEXES

En cas de feux de forêts

L'INCENDIE APPROCHE

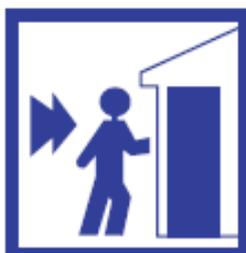


- ▶ Dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation
- ▶ Arrosez les abords



- ▶ Fermez les vannes de gaz et de produits inflammables

L'INCENDIE EST A VOTRE PORTE



- ▶ Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche



- ▶ Fermez les volets, portes et fenêtres



- ▶ Ne vous approchez jamais d'un feu de forêt
- ▶ Ne sortez pas sans ordre des autorités

TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES

DESCRIPTION DU RISQUE

Le risque de transports de matières dangereuses (ou risque TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par **voie routière** ou par **voie maritime**.

Ce risque peut se manifester par :

- Une explosion
- Un incendie
- Un dégagement de nuage toxique
- Un écoulement, un déversement de produit

Exemple d'une marée noire : catastrophe industrielle et écologique se traduisant par l'écoulement en zone côtière d'une nappe d'hydrocarbures.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ ET BONS RÉFLEXES

Avant :

- Savoir identifier un convoi de marchandises dangereuses en fonction des panneaux et pictogrammes

Pendant (si l'on est témoin d'un accident) :

- Si l'on est témoin d'un accident :
 - Baliser les lieux
 - Donner l'alerte aux pompiers ou à la police en précisant le lieu exact
 - Ne toucher à rien
 - Ne pas fumer. Pas de flamme ni d'étincelles.
- En cas de fuite de produit :
 - Quitter la zone de l'accident
 - Se confiner rapidement dans le bâtiment le plus proche
 - Ne pas fumer. Pas de flamme ni d'étincelles.

En cas de marée noire :

- Donner l'alerte aux pompiers, à la Commune, à la Communauté de communes et à la LPO de Rochefort (05 46 82 12 34).

LES SÉISMES

DESCRIPTION DU RISQUE

Le séisme, ou tremblement de terre, se traduit en surface par des vibrations du sol. Après la secousse principale, il y a des répliques qui correspondent à des petits réajustements des blocs au voisinage de la faille. Les dégâts observés en surface dépendent de l'amplitude, de la fréquence et de la durée des vibrations.

Quels sont les risques dans la commune ?

Notre commune est classée en zone de sismicité modérée (3).

CONSIGNES DE SÉCURITÉ ET BONS RÉFLEXES

- **Dans un bâtiment**, se mettre à l'abri sous une table, un lit, etc... afin de se protéger des chutes d'objets (étagères, éclat de vitres, objets...) et s'éloigner des fenêtres ;
- **Dans la rue**, s'éloigner des bâtiments et des fils électriques ; sinon s'abriter sous un porche, pour éviter les chutes de débris (tuiles, pierres, branches...)
- **En voiture**, s'arrêter à l'écart des constructions et des fils électriques, rester dans le véhicule ;
- Ne pas fuir pendant la secousse ;

Après la première secousse, vous devez :

- Evacuer le plus rapidement possible les bâtiments car il peut y avoir d'autres secousses ;
- Ecouter la radio, afin de connaître les consignes à suivre ;
- Couper le gaz et l'électricité, pour éviter tout risque d'explosion ou d'incendie ;
- Ne pas fumer, ne pas faire de flamme ni d'étincelle. Des conduites de gaz ont pu être endommagées ;
- Ne jamais toucher aux câbles électriques tombés à terre ;
- S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer ;
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux ;
- Ne pas téléphoner inutilement, libérer les lignes pour les secours ;
- Dans tous les cas, garder son calme, les services de secours sont prêts à intervenir.

LES BONS RÉFLEXES

En cas de séisme

PENDANT (protégez-vous la tête avec les bras)

A L'INTERIEUR



- ▶ abritez-vous sous un meuble solide

A L'EXTERIEUR



- ▶ éloignez-vous des bâtiments
- ▶ si vous êtes en voiture restez-y

APRES



- ▶ fermez le gaz et l'électricité



- ▶ évacuez les bâtiments et n'y retournez pas
- ▶ ne prenez pas l'ascenseur



- ▶ ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre



- ▶ écoutez la radio
- ▶ respectez les consignes des autorités

MOUVEMENTS DE TERRAIN LIÉS AU RETRAIT- GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX

DESCRIPTION DU RISQUE

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou liée à l'activité de l'homme (anthropique). Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centimètres par jour).

On différencie :

- Les mouvements lents et continus :
 - Les tassements et les affaissements de sols.
 - Le retrait-gonflement des argiles.
 - Les glissements de terrain le long d'une pente.

- Les mouvements rapides et discontinus :
 - Les effondrements de cavités souterraines
 - Les écroulements et les chutes de blocs.
 - Les coulées boueuses et torrentielles.

Sur la commune d'Ars en Ré, le risque mouvements de terrain se manifeste par le retrait-gonflement des sols argileux.

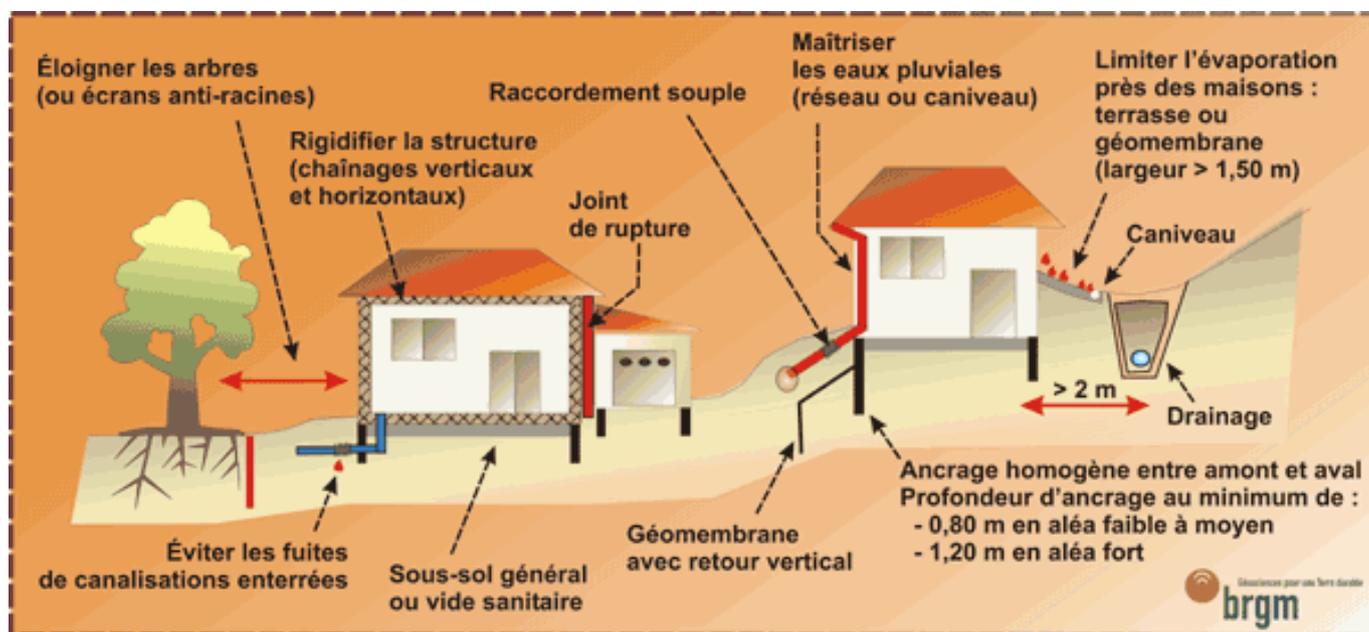
Le retrait-gonflement des sols argileux se manifeste par les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux qui produisent des gonflements en période humide et des tassements en périodes sèches qui peuvent avoir des conséquences importantes sur les bâtiments à fondations superficielles.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ ET BONS RÉFLEXES

Les mouvements de terrain liés au retrait-gonflement des argiles étant souvent peu rapides, ils n'engendrent pas, fort heureusement de victime mais occasionnent des dommages aux biens souvent irréversibles.

Certains travaux et aménagements simples peuvent être réalisés pour réduire le risque :

- Identifier les sols avant projet
- Adapter les fondations
- Rigidifier la structure
- Éviter les variations saisonnières d'humidité (pas de pompage ni de rejets trop proches des bâtiments)
- Eloigner les plantations d'arbres



Source et informations complémentaires www.georisques.gouv.fr

• LES NUMÉROS UTILES

POMPIERS 18 OU 112 depuis un portable

SAMU 15 OU 112 depuis un portable

Gendarmerie 17

Mairie 05 46 29 40 21

METEO France www.meteofrance.com

France Bleu La Rochelle 98.2 ou 106.1

Alouette 90.2

France Inter 93.3

France info 105.5

• Se tenir prêt à évacuer à la demande des autorités

Prendre ses papiers d'identité, ses effets indispensables (médicaments, lunettes...), de l'eau, des vêtements appropriés, une radio à piles...

Prendre en charge sa famille et penser à ses voisins seuls ou non autonomes.